

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE & AFFAIRES SOCIALES

Sur le préavis municipal no 01/24 Relatif à la demande d'adhésion au réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Date de séance: 4 mars 2024

Membres présents: Mmes Mélanie Deluz, Sylvie Elben, Joëlle Summerer, Laure Treboux et M. Grégory Rossi

En date du 26 février 2024, la commission de la Petite Enfance et Affaires Sociales, dans son intégralité, a rencontré la Municipalité ainsi que M. Baguini, secrétaire général du RAT. Également présents: la commission des Finances et Bernard Treboux, président du Conseil communal de Bassins.

Après deux ans d'avancée, étape par étape, cette séance a permis de conforter la commission dans sa volonté d'un accueil efficace, efficient et pérenne tant pour la Commune, ses employés, que les parents et les enfants de Bassins.

La commission de la Petite Enfance et Affaires Sociales tient à relever:

- La transparence de la Municipalité sur ce dossier;
- La nécessité pour Bassins de rejoindre un réseau tant pour la mobilité actuelle des familles, que financièrement pouvoir bénéficier des subventions de la FAJE;
- La complémentarité des compétences administratives tout en gardant l'autonomie dans la gestion de la structure;
- La synergie et solidarité entre les communes concernant l'accueil des enfants.

La commission estime qu'il est essentiel pour Bassins d'adhérer au réseau d'accueil des Toblerones. Toutefois, consciente du réel changement que cela représente et afin de préserver la transparence avec laquelle la Municipalité à avancer sur ce dossier, la commission suggère que l'exécutif et le législatif aient chacun un représentant au Conseil Intercommunal du RAT quelques soient les modalités décidées avec le RAT.

La commission remercie la Municipalité de répondre formellement à cette demande.

Dans la conclusion (point 4 du préavis municipal), troisième paragraphe:

Pour donner suite à notre adhésion et conformément au statut du RAT, la commune de Bassins aura deux voix au Conseil Intercommunal du RAT, un membre de la Municipalité ainsi qu'un délégué désigné par la Municipalité. Les modalités précises doivent encore être éclaircies avec le RAT.

En conclusion:

Vu

le préavis municipal no 01/24 - Relatif à la demande d'adhésion au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Attendu que

cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La commission de la Petite Enfance et Affaires Sociales recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis no 01/24, relatif à la demande d'adhésion au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT):

1. D'autoriser la Municipalité à déposer la demande d'adhésion auprès du Réseau d'Accueil des Toblerones avec effet au 1er août 2024,
2. De ratifier la convention de subventionnement et de collaboration en cas d'acceptation de la demande d'adhésion par le Réseau d'Accueil des Toblerones,
3. De relever la commission de son mandat.

Fait à Bassins, le 11 mars 2024

Laure Treboux



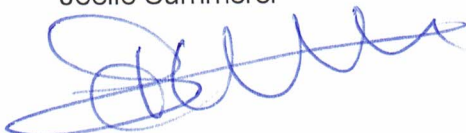
Sylvie Elben



Mélanie Deluz



Joëlle Summerer



Grégory Rossi

